

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L ' I . U . T DU 2 NOVEMBRE 1998

Institut
Universitaire
de Technologie
Le Mont Houy
Valenciennes

Étaient présents :

Collèges Enseignants : M. REMIENS – M. DRAZETIC – M. LAUT – M. EZZEDINE
M. DEREMETZ – M. HACHET – M. BLIN – M. HUVELLE
M. POSIERE – M. SCHLEIFER

Collèges Etudiants : M^{elle} FLAHAUT

Collège AITOSS : M. CROCFER

Personnalités extérieures : M. SNYCKERTE - M. POTAUX – M. ALAMARTINE

Membre de Droit : M. DESRUMAUX, Directeur de l' I . U . T.

Invités : M. TRICOTEAUX - M. ROBERT - M. VANDEVILLE
M. ROUZE – M. HOURIEZ – M. CLAISSE – M. HAEGY
M^{me} RAVEZ

Ont donné pouvoir: M. THIERRY à M. REMIENS
M^{elle} TROTIN à M. CROCFER
M. GUILLAUME à M. SNYCKERTE
M. PLUCHART à M. ALAMARTINE
M. GHEVART à M. ALAMARTINE
M. VARLET à M. POTAUX
M. ALDEBERT à M. POTAUX

Étaient excusés M. BASQUIN – M. WIART – M. TALEB
M. VIGNAL – M. DELVAUX – M. BULTEZ
M. DEBRUILLE représenté par M^{me} RAVEZ
M. ROGER – M. GUILLAUME – M. FRANCOIS
M. JACQMIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président SNYCKERTE ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 9 JUIN 1998

Aucune modification n' étant demandée , le compte-rendu du Conseil du 9 juin 1998 est approuvé à l' **unanimité** .

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy / BP 311
59304 Valenciennes cedex

Tél. 03.27.14.12.52 & 53
Fa 3.27.14.12.50

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

- APPRENTISSAGE

Monsieur HOURIEZ, nouveau Directeur du Service de l'Apprentissage depuis le 1^{er} septembre 1998 présente le budget de la section Apprentissage préparant aux DUT (GMP, GIM, GEII, TC) Les ressources en provenance du C.F.A. du Supérieur FORMASUP (Région et quota de la Taxe d'Apprentissage s'élèvent à 5.846.100,00F contre 4.016.100,00F en 1998. Elles sont en augmentation de 1.830.000,00F (+45.56%), ce qui correspond à une montée en puissance de l'apprentissage, notamment avec la 2^{ème} année de TC.

Les emplois se répartissent comme suit :

- Personnel enseignant en heures complémentaires	2.350.000,00F
- Charges indirectes affectées aux 4 départements GMP/GIM/GEII/TC	1.040.000,00F
- Charges communes du Service	2.456.100,00F

Il est à noter dans les charges communes une augmentation des charges en personnel administratif (+50.000F) suite au recrutement d'un Ingénieur d'études, financé à 50% par l'IUT et à 50% par l'ISIV, chargé du suivi des relations avec les entreprises.

- FORMATION CONTINUE

Monsieur VANDEVILLE, nouveau Directeur du Service de la Formation Continue depuis le 1^{er} juillet 1998, présente le budget de la Formation Continue avec un total de 7.607.650,00F sans aucun report de 98 sur 99 pour ce budget initial.

Les ressources sont employées de la manière suivante :

- Personnel enseignant en heures complémentaires	3.832.000,00F
- Charges indirectes affectées aux 7 départements de l'IUT	835.840,00F
- Charges communes du Service	2.939.810,00F

Il est à noter une volonté de diminuer les charges communes de fonctionnement du Service (-85.000,00F).

Dans les charges communes, on trouve les prélèvements des services généraux de l'université de 14% sur le chiffre d'affaires (1.100.000,00F) ainsi que les frais d'inscription auprès du service central de la scolarité de l'Université. La provision pour factures impayées est maintenue à hauteur de 502.810F.

On passe au vote du budget 99 : **le budget 99 est approuvé à l'unanimité.**

On passe ensuite au vote concernant les subventions accordées par la Direction et certains départements pour un total de 80.500,00F (tableau page 6).

Les subventions sont approuvées à l'unanimité.

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE L'IUT

L'article 10 des statuts de l'IUT prévoit que le Conseil de l'IUT élit pour un mandat de 3 ans renouvelable, au sein des personnalités extérieures, celui de ses membres qui est appelé à le présider.

Le mandat de Monsieur SNYCKERTE venant à expiration le 11 juin 1998, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau Président.

Monsieur SNYCKERTE, seul candidat, expose les raisons qui l'amènent à se représenter.

Sa mission consiste selon lui à être à la fois le représentant de l'IUT auprès des entreprises et celui qui apporte les messages des entreprises auprès de l'IUT. Il souligne la réflexion qui a eu lieu depuis plusieurs mois au sein des entreprises visant à redéfinir le message des entrepreneurs qui se veut être en totale adéquation avec la société d'aujourd'hui.

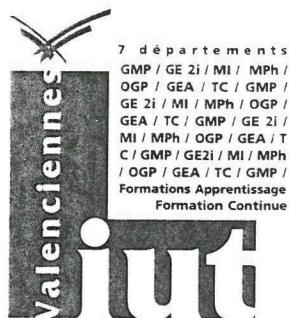
Il distribue aux membres du Conseil sept plaquettes qui exposent le fruit de cette réflexion. Il définit le rôle du Président du Conseil de l'IUT comme celui qui assure la liaison de l'Institut avec les partenaires socio-économiques.

Monsieur SNYCKERTE ayant exposé son programme aux membres du Conseil se retire momentanément afin que le Conseil puisse délibérer sur sa candidature.

Le Conseil ayant délibéré, on passe au vote à bulletins secrets.

19 oui 4 abstentions

Monsieur SNYCKERTE est réélu.



Institut

Universitaire

de Technologie

Le Mont Houy
Valenciennes

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy / BP 311
59304 Valenciennes cedex

Tél. 03.27.14.12.52 & 53
Fax 03.27.14.12.50

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

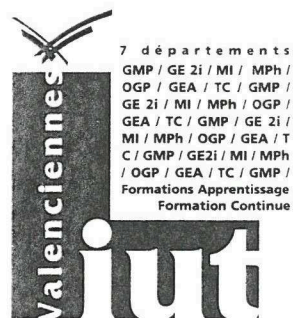
1997) car comme en formation continue , 2 promotions ont passé le DUT en 1998 (la dernière promotion en 3 ans et la 1^{ère} promotion en 2 ans).

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS EN 1998/1999.

L'arrêté du 20 avril 1994 relatif au Diplôme Universitaire de Technologie a été modifié par l ' arrêté du 20 mai 1998 . Les programmes et les conditions de passage ont été précisés dans le BO n°7 du 30 juillet 1998.

Les membres du Conseil ont reçu un document reprenant ces 2 arrêtés, les grilles horaires ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes (développées dans le BO susvisé) des 7 départements de l ' IUT, l ' art 10 de l ' arrêté du 20 mai 1998 précise que ces dispositions entrent en application à compter de la rentrée universitaire 1998 pour les étudiants de 1^{ère} et de seconde année et il revient donc aux chefs des départements de mettre , avec les conseils de département , l 'organisation des études en accord avec les textes officiels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



Institut

Universitaire

de Technologie

Le Mont Houy
Valenciennes

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy / BP 311
59304 Valenciennes cedex

Tél 03.27.14.12.52 & 53
Fa 03.27.14.12.50

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE